

Fiche formation SSCT

- ✓ La formation SSCT a connu beaucoup d'évolutions depuis la mise en place du CSE qui a succédé au CHSCT.
- ✓ Cette formation est également renouvelable après 4 ans de mandat consécutifs ou non.
- ✓ Depuis la mise en place du CSE **et jusqu'au 31 mars 2022**, tous les représentants du personnel au CSE ont droit à une formation SSCT d'une durée variable selon l'effectif de l'entreprise (3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés, 5 jours dans les entreprises d'au moins 50 salariés).
- ✓ **Après le 31 mars 2022**, (Art.L2315-18 du code du travail), tous les membres de la délégation du personnel ont droit à 5 jours de formation pour leur premier mandat et à 3 jours en cas de renouvellement et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.
- ✓ Une exception à cette règle : les membres de la Commission SSCT des entreprises d'au moins 300 salariés bénéficient de 5 jours de formation même en cas de renouvellement de mandat.
- ✓ Le congé de formation SSCT est fractionnable en deux fois avec accord de l'employeur.
- ✓ Le temps passé à la formation ainsi que les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'employeur dans des limites fixées par les textes.